



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
30 novembre 2005
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 9 novembre 2005, à 10 heures

Président : M. Koudelka (Vice-Président) (République tchèque)

Sommaire

Point 57 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- b) Coopération Sud-Sud : coopération économique et technique entre pays en développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-59405 (F)



En l'absence de M. Wali (Nigéria), M. Koudelka (République tchèque), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 57 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (A/60/3, A/60/111, A/60/125-E/2005/85 et A/60/125/Add.1-E/2005/85/Add.1)

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/60/74-E/2005/57, A/60/83-E/2005/72 et A/60/274)

b) Coopération Sud-Sud : coopération économique et technique entre pays en développement (A/60/39 et A/60/257)

1. Présentant les rapports du Secrétaire général sur les formules et modalités de financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/60/83-E/2005/72) et sur les données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement pour 2003 (A/60/74-E/2005/57), **M. Civili** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux questions interinstitutions) rappelle que le Conseil économique et social a pris note du premier rapport, confirmé que la nouvelle présentation du second devait être reprise dans les rapports futurs et donné des indications au Secrétariat afin qu'il affine les données présentées. Une publication sur le financement de la coopération des Nations Unies au service du développement, ses défis et ses options, qui reprend les deux rapports, est actuellement diffusée aux membres de la Commission.

2. L'examen actuel des deux rapports par la Commission vient à point nommé. Le Document final du Sommet mondial a mis en évidence les principaux défis que doivent relever les pays en développement et l'ensemble de la communauté internationale pour mettre en œuvre le programme de développement défini au Sommet du Millénaire ainsi qu'à des conférences tenues au niveau mondial. Le système des Nations Unies est appelé à jouer un rôle dynamique dans la mise en œuvre de ce programme dans le monde entier en suivant les résultats au Conseil et à l'Assemblée générale, ainsi que dans les pays par le biais de ses activités opérationnelles de développement. Les ressources disponibles pour financer ces activités revêtent donc une importance nouvelle et l'étendue et la qualité des données statistiques sont encore plus importantes qu'avant en ce

qu'elles doivent faciliter les débats au niveau intergouvernemental central.

3. Le groupe sur le financement de la coopération des Nations Unies pour le développement, qui s'est réuni pendant la session du Conseil de 2005, a mis en relief les questions complexes examinées dans les rapports. Bien que la volonté politique des donateurs et des pays bénéficiaires soit l'élément fondamental d'un financement adéquat, les modalités de financement sont importantes. Des changements sont nécessaires mais il n'est pas facile de garantir que les financements disponibles pour la coopération du système des Nations Unies au service du développement soient suffisants et prévisibles et aboutissent aux résultats voulus ni d'appliquer une solution d'ensemble à tout le système. Pour obtenir le maximum de résultats et d'impact, il faut innover. Il est indispensable de continuer à rechercher de nouveaux moyens de remédier aux lacunes passées avec réalisme et dans l'optique du Document final du Sommet mondial. Le débat actuel sur les moyens précis dont les rouages intergouvernementaux suivront l'application de ce document, particulièrement par un renouvellement du rôle du Conseil économique et social, est encourageant.

4. Le Conseil et, en particulier, le Forum de coopération au service du développement qu'il est proposé de créer, doivent examiner de manière globale la coopération multilatérale et bilatérale au service du développement. Les observations des membres de la Commission indiqueront au Département des affaires économiques et sociales comment appuyer au mieux l'examen triennal complet que le Conseil économique et social va commencer à faire en application du paragraphe 23 de la résolution de l'Assemblée générale 59/250.

5. Présentant les parties I et II du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Mesures pour améliorer la performance globale du système des Nations Unies à l'échelle des pays », transmis par le Secrétaire général (A/60/125-E/2005/85 et A/60/125/Add.1-E/2005/85/Add.1), **M^{me} Bertrand** (Corps commun d'inspection) dit qu'il contient des conclusions et recommandations utiles à la lumière du Document final du Sommet mondial et complète l'examen triennal complet décrit dans le rapport présenté sur ce thème par le Secrétaire général au Conseil (E/2005/58). La première partie du rapport fait un bref historique des propositions de réforme de l'ONU, particulièrement en ce qui concerne la

coopération au service du développement; nombre d'entre elles reposent sur le travail financé par des ressources budgétaires et extrabudgétaires et méritent d'être examinées à nouveau et présentées dans un bilan électronique. Vu l'unité de but et d'action que l'on attend du système des Nations Unies et des partenariats pour la coopération au service du développement, la partie II du rapport examine certaines questions concernant les activités opérationnelles sur le terrain, particulièrement du point de vue de l'homogénéité et de la coordination des politiques. Les deux parties exposent 19 recommandations spécifiques de changements à l'échelle du système qui favoriseraient le rapport coût-efficacité du travail et tiendraient compte de quatre grandes orientations.

6. Premièrement, il faut favoriser une culture de partenariat pour améliorer l'analyse, la planification et la mise en œuvre des programmes. Il faudrait que le programme, les vérifications de qualité, les bilans communs de pays (BCP) et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) correspondent mieux aux plans de développement national et aux plans de réduction de la pauvreté, ou aux plans sectoriels ou thématiques là où il en existe, et il faudrait aussi édifier des capacités et apporter une assistance pour améliorer les plans nationaux. L'harmonisation et l'adaptation doivent être favorisées dans le sens des déclarations de Paris et de Rome. Des pouvoirs devraient être délégués sur place pour que les ripostes soient mieux adaptées aux besoins des pays, que les fonds soient affectés plus rapidement et de manière plus utile et que la coopération soit plus efficace avec les partenaires nationaux et bilatéraux et ceux qui font partie du système des Nations Unies.

7. Deuxièmement, la présence sur le terrain doit être rationalisée. Il faut définir clairement le rôle et les responsabilités du coordonnateur résident des Nations Unies ainsi que du représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'inclusion de tous les partenaires du système des Nations Unies et leur présence sur le terrain pour la mise en œuvre des programmes permettraient au PNUD de tirer pleinement parti de son potentiel. Il faudrait établir des bureaux conjoints, déléguer des pouvoirs et redéfinir les compétences pour réduire les coûts d'opération. Il est surprenant que deux bureaux conjoints seulement aient été ouverts.

8. Troisièmement, il faut renforcer la transparence. Il convient d'encourager la création, sur la Toile, de

sites de pays qui renseignent sur la présence du système des Nations Unies et le financement par des donateurs. Un groupe interinstitutions devrait être constitué pour s'occuper de la réunion de fonds.

9. Quatrièmement, il faudrait suivre les résultats des activités opérationnelles au service du développement. Ce n'est pas parce que de nombreuses questions soulevées dans le rapport ont fait l'objet de diverses résolutions, décisions et lignes directrices ou ont été examinées au cours d'examens triennaux que, nécessairement, des améliorations ont eu lieu sur le terrain.

10. **M. Fareed** (Directeur du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) présente l'avant-projet, n'ayant pas fait l'objet de mise au point réactionnelle, de la note qui sera diffusée sous la cote A/60/125/Add.2-E/2005/85/Add.2 et qui contient des observations du Secrétaire général et des membres du Conseil des chefs de secrétariat sur le rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2005/2).

11. En définitive, on peut juger de l'efficacité des programmes d'assistance technique et des activités d'édification de capacités menées par les organismes du système seulement d'après leur impact au niveau des pays. Les membres du Conseil des chefs de secrétariat attachent certes beaucoup d'importance au rapport et apprécient le travail qu'il représente mais certains organismes estiment qu'il ne tient pas totalement compte du processus de consultations. Au sujet des améliorations qu'il expose pour corriger les lacunes repérées dans le système, il n'existe pas de limite précise à partir de laquelle l'un quelconque des efforts examinés peut être considéré comme étant parvenu à son terme. Depuis 1978, année où les arrangements actuels ont été établis, tout a été changé au niveau des principes, de la situation sur le terrain et des niveaux de financement. En outre, de nombreux principes et règles avancés dans le rapport ont déjà fait l'objet de la résolution de l'Assemblée générale 59/250, dont l'application a été appuyée par le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social sur le processus de gestion approprié (E/2005/58). En fait, les questions examinées dans le rapport ont fait l'objet de débats intenses qui se poursuivent dans le système des Nations Unies dans le cadre du Comité de haut niveau sur les programmes, du Groupe des Nations Unies pour le développement et de processus apparentés au Conseil et à l'Assemblée générale. Le

système des Nations Unies et les États Membres semblent s'être attendus aux conclusions du rapport et recherchent un consensus autour des approches les plus appropriées pour développer les travaux au niveau des pays. Le rapport appuie de tels efforts.

12. Les membres du Conseil des chefs de secrétariat conviennent qu'il est indispensable d'insister sur la coordination des politiques entre les institutions pour obtenir plus d'efficacité au niveau des pays; ils se rangent à nombre des recommandations présentées dans le rapport mais s'opposent à certaines autres. En particulier, il faudrait réexaminer la recommandation 4 parce que la proposition d'une seule « analyse de base » risque d'introduire trop de limites. La recommandation 11, par laquelle les chefs de secrétariat sont priés de faire rapport à leurs organes directeurs respectifs au sujet des progrès de la simplification, de l'harmonisation et de l'alignement sur les programmes nationaux, ainsi que la recommandation 17, sur les rapports que le Groupe des Nations Unies pour le développement devrait soumettre au groupe d'étude des activités opérationnelles qu'il est proposé de créer devrait être affinée pour éviter les doubles emplois. La proposition de constitution d'une équipe chargée des activités opérationnelles aboutirait à créer un autre organe de coordination et être donc d'une utilité douteuse. Revoir la structure hiérarchique et le profil des compétences du personnel sur le terrain, comme le propose la recommandation 14, pourrait fort bien confirmer que le personnel actuel convient. En raison des difficultés administratives, techniques et politiques que poserait la recherche d'éventuels pays pilotes où seraient installés des bureaux conjoints, l'application de la recommandation 15 risque d'être moins utile qu'on ne le souhaitait. Au sujet de la recommandation 16, le regroupement des locaux souvent ne réduit pas le coût des opérations et n'accroît pas automatiquement la cohérence des politiques ni des actions. En fait, comme l'ont signalé la FAO et l'OMS, les coûts d'opération augmentent souvent lorsque les locaux sont regroupés. Le groupe d'étude interinstitutions chargé de la question de la collecte de fonds extrabudgétaires proposée dans la recommandation 19 ferait double emploi. Réunir des fonds est une tâche complexe qui doit être replacée dans le contexte général de la mobilisation des ressources. Enfin, les processus de Paris et de Rome ont été constructifs mais les ressources nécessaires pour leur application au niveau des pays risquent d'être absentes.

13. **M^{me} Sandler** [Directrice adjointe des programmes, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)], présentant le rapport des activités du Fonds pour 2004 transmis par le Secrétaire général (A/60/274), dit que sur la voie de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes, on rencontre des difficultés et des occasions qui valent pour toutes les questions de fond examinées par la Commission. L'année en cours a été marquée par le développement des connaissances concernant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde entier et par les engagements dans ce sens. Le bilan décennal du Programme d'action de Beijing, le bilan quinquennal du Sommet du Millénaire et le cinquième anniversaire de la résolution du Conseil de sécurité 1325 (2000) ont mis en relief des messages qui se renforcent mutuellement. La communauté internationale doit, sans faiblir et de manière coordonnée, instaurer une responsabilité collective au niveau des pays. Pendant toute l'année 2005, le dialogue a été dominé par trois principes soulignés dans la résolution de l'Assemblée générale 59/250 : l'élimination de la pauvreté et des inégalités, la volonté de rendre l'appui conforme aux priorités et à l'autonomie nationales, enfin l'importance de la coordination et de l'harmonisation. UNIFEM accueille, en collaboration avec les communautés européennes, une réunion de trois jours à Bruxelles sur les stratégies visant à prendre pleinement en compte l'égalité des sexes dans les objectifs d'efficacité de l'aide au niveau des pays. De fait, la plupart des pays ont leurs propres plans de promotion de la femme et il faut les incorporer dans les cadres plus généraux que sont, par exemple, les stratégies de réduction de la pauvreté ou les approches sectorielles.

14. UNIFEM s'attache à édifier des capacités locales et regrouper des compétences régionales pour permettre aux pays de prendre en compte les questions d'égalité des sexes dans la gestion de l'assistance au développement. En particulier, il appuie les activités suivantes : édification de capacités pour l'établissement de budgets répondant aux préoccupations des femmes au niveau national et au niveau local dans 34 pays, édification de capacités pour l'établissement de données ventilées par sexe en vue de la formation de politiques publiques dans 18 pays, élaboration d'indicateurs communs permettant de mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de

discrimination à l'égard des femmes et du Programme d'action de Beijing, application de la Convention conformément aux priorités nationales dans 20 pays, enfin, renforcement des réseaux et institutions existant au niveau régional de sorte que les capacités continuent à se développer longtemps après que les programmes spécifiques ont pris fin.

15. Au sujet de l'examen triennal, pour compléter la coordination, la simplification et l'harmonisation, il faut des budgets, des indicateurs de résultat et des lignes d'orientation spécifiques. En conséquence, UNIFEM a donné la priorité à la prise en compte de l'égalité des hommes et des femmes dans, par exemple, les PNUAD et le travail du Groupe des Nations Unies pour le développement. Dans le cadre des équipes de pays de l'ONU, UNIFEM a apporté ses compétences techniques, a contribué à l'analyse, a fait participer les experts nationaux de l'égalité des sexes et a favorisé une action coordonnée. Il est le premier à préconiser des groupes thématiques renforcés s'occupant de l'égalité des sexes. Une équipe interinstitutions dirigée par UNIFEM a publié en 2004 un guide sur les ressources disponibles qui sert actuellement au PNUD pour former de tels groupes dans 45 pays. Dans le prolongement de l'examen triennal, UNIFEM a présidé une équipe sur l'égalité des hommes et des femmes pour le Groupe des Nations Unies pour le développement. Il a analysé les rouages garantissant la responsabilité dans les organismes des Nations Unies avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), il a évalué l'appui fourni à l'égalité des hommes et des femmes dans le cadre des PNUAD afin de renforcer la formation des équipes de pays de celui-ci et il a l'intention de constituer avec le PNUD une base de données à l'échelle du système au sujet des consultants en matière d'égalité des sexes.

16. En 2004, l'« Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds » (A/60/62-E/2005/10) a mis en évidence, dans les instances qui s'occupent d'égalité entre les hommes et les femmes, y compris UNIFEM, un triple déficit concernant l'autorité, les ressources et l'aptitude à tirer parti des compétences techniques et des réseaux disponibles pour favoriser le développement. Ce triple déficit menace les progrès qui peuvent être obtenus dans le sens de l'égalité entre hommes et femmes à l'intérieur de l'ONU, dans d'autres institutions et au niveau des pays. Il faudrait que les activités concernant cette égalité soient coordonnées par des mécanismes aussi efficaces que

ceux qui ont été instaurés pour coordonner d'autres questions essentielles comme le VIH/sida. Il faut leur affecter des ressources adéquates et créer pour elles des mécanismes de responsabilité appropriés.

17. Présentant le rapport du Comité de haut niveau de l'Assemblée générale pour la coopération Sud-Sud sur sa quatorzième session tenue du 31 mai au 3 juin 2005 (A/60/39), **M. Gitta** [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] dit que les débats ont montré que le Sud avait davantage les moyens de contribuer à la réalisation des OMD, et aussi que les efforts Sud-Sud déployés dans le monde entier étaient de plus en plus utiles.

18. Le climat politique et institutionnel nécessaire pour stimuler la coopération Sud-Sud existe déjà largement et les possibilités de participation du secteur privé et de la société civile se sont élargies. Néanmoins, il faut une approche stratégique pour préparer les pays en développement à entrer sur les marchés mondiaux et mesurer les résultats qu'ils obtiennent et les difficultés qu'ils rencontrent. La participation du Sud dans le système international s'est considérablement développée au cours des dernières années, dans des domaines très divers, et l'expérience accrue acquise par les pays qui sont en tête offre une occasion de partager le savoir et les compétences avec d'autres pays en développement. La coopération Sud-Sud peut jouer un rôle croissant dans l'amélioration de la gouvernance, ainsi que dans la gestion et la prévention des catastrophes. Les liens entre la coopération Sud-Sud et les OMD constituent donc le thème général du rapport.

19. Le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/60/257) montre qu'il existe une volonté politique globale de plus en plus grande d'appuyer cette coopération et que les approches Sud-Sud se révèlent essentielles et efficaces pour le développement, comme le montre la multiplication des arrangements régionaux et interrégionaux visant à transformer de manière vérifiable la situation socioéconomique du Sud. Ce qu'il faut principalement faire, c'est créer des rouages pour coordonner les relations Sud-Sud entre les experts et les principaux responsables politiques des différents secrétariats.

20. Le système des Nations Unies fait sien le principe de la coopération Sud-Sud, en raison de son rapport coût-efficacité et parce qu'il développe des solutions locales et insiste sur l'expérience acquise grâce à des

stratégies éprouvées. Néanmoins, il faut suivre une approche plus coordonnée pour mettre en évidence et exploiter les connaissances du Sud en matière de développement.

21. Les partenariats triangulaires avec le Nord et le secteur privé sont de plus en plus importants pour la coopération Sud-Sud. Le rôle croissant du secteur privé dans le Sud est d'autant plus évident que le commerce entre les pays en développement progresse maintenant plus vite que leurs échanges avec les pays développés. Près de la moitié des investissements étrangers directs des pays en développement vont à d'autres pays en développement. Cela montre l'importance croissante des multinationales du Sud et il faut espérer qu'une conférence organisée à l'intention de ces multinationales par la Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale à Mumbai, en Inde, en novembre 2005, fournira des indications sur la façon dont les nouvelles forces Sud-Sud peuvent être mises au service de tous les OMD.

22. **M^{me} Haycock** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), parlant au nom de l'Union européenne, dit que l'application rapide, à l'échelle du système, des résultats de l'examen triennal complet des politiques convenus en 2004 demeure une priorité pour l'Union européenne, qui a l'intention de prendre une part active au suivi. L'examen représente le principal texte garantissant que les activités opérationnelles de développement au niveau des pays du système des Nations Unies correspondent aux plans politiques et priorités de développement définis au niveau national pour atteindre les OMD. L'Union européenne, quant à elle, est toujours résolue à apporter une assistance au développement plus importante et meilleure dans l'intérêt des OMD.

23. La stabilité du système des Nations Unies pour le développement est affaiblie par l'impossibilité de prévoir ces financements. L'Organisation a besoin d'une approche programmatique commune, cohérente et stratégique, mue par la demande, pour toutes ses opérations de développement et il faut que cette approche soit coordonnée avec d'autres partenaires multilatéraux et repose sur des processus et plans nationaux. Les modalités de financement doivent aussi évoluer avec le temps.

24. Il serait utile que les délégations fassent des observations sur les moyens d'accélérer la réforme des

activités opérationnelles de développement ainsi que les résultats de l'application de l'examen triennal.

25. **M. Elfarnawany** (Égypte) souhaite que des observations soient faites au sujet des mesures qui accroîtraient la simplification et l'harmonisation, d'autant plus que des entités extérieures au Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement participent au processus.

26. Le Document final du Sommet mondial de 2005 parle de cohésion à l'échelle du système en mentionnant la nécessité d'une gestion stricte des entités. M. Elfarnawany voudrait savoir comment le Conseil des chefs de secrétariat propose de répondre à cette nécessité et à quelle date il présentera des propositions spécifiques.

27. Au sujet du rapport du Secrétaire général sur les mesures qu'il doit prendre en application des décisions du Sommet mondial de 2005 (A/60/430), le représentant de l'Égypte demande comment le Secrétariat, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Conseil des chefs de secrétariat ont l'intention de présenter aux États Membres, pour examen, les propositions concernant la cohésion à l'échelle du système.

28. Des indicateurs de pays sont actuellement élaborés en coordination entre les organismes des Nations Unies sur le terrain et les États Membres. La résolution de l'Assemblée générale 57/270 B sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social traite de l'élaboration d'indicateurs au niveau du système sous la direction de la Commission de statistique, avec la pleine participation des États Membres. La délégation égyptienne souhaite recevoir des informations sur la méthode selon laquelle le secrétariat élabore ces indicateurs.

29. La recommandation 17 présentée par le Corps commun d'inspection dans son rapport A/60/125/Add.1-E/2005/85/Add.1 concernant la création d'un groupe d'étude des activités opérationnelles semble inspirer certaines réticences. Néanmoins, elle montre qu'il serait important que les États Membres participent plus directement à l'application et au suivi des résolutions concernant les activités opérationnelles adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Les

comités exécutifs du Groupe des Nations Unies pour le développement devraient accroître la participation plus régulière des États Membres aux questions concernant les activités opérationnelles, non pas nécessairement dans le cadre du groupe d'étude proposé mais plutôt à l'occasion de réunions régulières sur les différentes questions dans ce domaine.

30. Selon **M^{me} Bertrand** (Corps commun d'inspection), la dernière observation du représentant de l'Égypte montre qu'il faudrait un échange d'informations étayé de plus de données et plus continu entre les délégations et le Groupe des Nations Unies pour le développement et aussi le Conseil des chefs de secrétariat. L'idée qui a inspiré la création d'un tel mécanisme, qui ne doit pas nécessairement être un groupe d'étude, serait qu'un dialogue régulier s'établisse avec les organes exécutifs d'autres organisations qui ne font pas partie du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les délégués qui représentent les membres des conseils exécutifs d'autres institutions pourraient transmettre les informations. Dans certains cas, de tels arrangements existent déjà et ont montré aux organismes spécialisés qu'il était de leur intérêt de participer à l'examen triennal et au processus de direction.

31. Au sujet de l'accélération des réformes, des échanges plus réguliers permettraient de transmettre l'élan à d'autres parties du système des Nations Unies et garantiraient plus d'homogénéité dans les réflexions et les décisions.

32. **M. Fareed** (Directeur du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) dit que le Secrétaire général a récemment rencontré le Conseil des chefs de secrétariat pour examiner la question de la gestion stricte et a dit qu'il lancerait personnellement le processus et ferait rapport à l'Assemblée générale.

33. Il faut modifier le contenu de la réforme plus que son rythme, ce qui suppose de la transparence et un changement d'attitude. Au sujet de l'information, la question est de savoir comment l'ONU gère la sienne pour qu'elle soit automatiquement accessible aux États Membres. Un dialogue est en cours entre les États Membres et les représentants du Secrétariat à certains niveaux mais un déficit d'information subsistera toujours.

34. La coordination n'est pas une fin en soi mais fait simplement partie du processus. Une revitalisation du Conseil économique et social est en cours et pourrait être conçue pour répondre à beaucoup de préoccupations actuelles. Il faut aussi examiner si le dialogue avec les États Membres doit avoir lieu dans le cadre du Conseil et/ou à la Deuxième Commission.

35. Le représentant de l'Égypte a parlé des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, parmi lesquelles les OMD et d'autres objectifs convenus au niveau international. Tous ces objectifs et buts sont liés entre eux et appellent donc une approche plus large. Il existe une question particulière qui mérite l'attention des États Membres, particulièrement ceux qui reçoivent une aide : il s'agit des coûts de transaction, en d'autres termes le calcul de la part de l'assistance au développement qui parvient effectivement aux destinataires, et son impact.

36. **M. D'Angelo** (Département des affaires économiques et sociales) dit, au sujet de l'application des résultats de l'examen triennal, que le Conseil économique et social recevra un rapport d'avancement en juillet 2006 et qu'à ce moment, sur demande expresse du Conseil, le processus de gestion sera mis à jour compte tenu des résultats obtenus dans chaque domaine. Le Département des affaires économiques et sociales s'emploie avec divers organes et organismes des Nations Unies, entre autres le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Conseil des chefs de secrétariat, à appliquer les dispositions qui concernent leurs domaines respectifs. De nombreux organismes, fonds et programmes, individuellement, de même que certaines entités, participent à la mise en œuvre des résultats de l'examen.

37. Actuellement, tous les organismes réfléchissent intensément aux incidences du Sommet mondial de 2005, ainsi qu'aux résultats de l'examen dans leur cas précis et pour l'ensemble du système. Des initiatives sont prises au niveau interinstitutionnel dans le domaine de l'édification de capacités, de l'évaluation, de la simplification des programmes et de l'harmonisation. Les questions soulevées par le représentant de l'Égypte au sujet de la participation d'entités qui ne sont pas représentées au Groupe des Nations Unies pour le développement ont fait l'objet aussi d'intenses discussions, leur objet étant de garantir une participation à l'échelle du système en réponse aux besoins au niveau des pays.

38. **M. Benmellouk** (Maroc) dit que le rapport du Corps commun d'inspection sur les mesures pour améliorer la performance globale du système des Nations Unies à l'échelle des pays contient des recommandations très importantes qui devraient être examinées par l'Assemblée générale. Depuis quelques années, certains organismes ont des activités qui se recoupent au niveau des pays et, parfois, ils ont des activités dans des secteurs qui sont étrangers à leur domaine de compétence, ce qui nuit aux résultats. Il est indispensable de définir le rôle et les fonctions de chaque organisme des Nations Unies d'après ses avantages comparés et son mandat.

39. La recommandation 15 sur la création de bureaux conjoints des Nations Unies dans certains pays pourrait se traduire par d'importantes économies pour le système des Nations Unies comme pour le pays hôte. Néanmoins, toute innovation de ce genre appelle des mesures au niveau intergouvernemental, de la part du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Il faut que les pays eux-mêmes soient consultés en premier car chacun d'eux a des besoins propres; il faut éviter aussi que le mécanisme n'aboutisse pas à plus de bureaucratie.

40. Le commerce est un moteur de développement et de création de richesses. Les efforts de la communauté internationale concernant l'aide publique au développement (APD) et l'allègement de la dette n'aboutiront que si l'accès au marché est amélioré. Toutes les réunions aux sommets et conférences récentes organisées par les Nations Unies ont reconnu qu'il était nécessaire et urgent d'aider les pays en développement à accroître leur capacité de production et d'exportation. M. Benmellouk voudrait savoir ce que le système des Nations Unies fait pour appliquer ces engagements à ce sujet au niveau des pays, s'il n'y a pas dans ceux-ci de point focal chargé du commerce et du développement, et comment on pourrait donner plus d'importance aux volets concernant le commerce des programmes de coopération et d'assistance technique.

41. **M. Leglise-Costa** (France) n'approuve pas les propositions du Conseil des chefs de secrétariat mais appuie celles du Corps commun d'inspection. La période en cours est essentielle pour le système opérationnel des Nations Unies au service du développement qui risque d'être marginalisé s'il ne parvient pas à relever pleinement les défis, tirer parti de ses avantages particuliers et mettre en œuvre des réformes tout à fait nécessaires. La priorité doit aller au

renforcement de l'efficacité au niveau des pays. Un certain nombre d'instruments sont en place, notamment le système des coordonnateurs résidents, mais les résultats sont lents. M. Leglise-Costa se demande si la lenteur des progrès à ce jour est due au désaccord entre organismes, fonds et programmes quant aux activités au niveau des pays ou à l'incapacité des gouvernements intéressés de s'exprimer clairement. Il serait intéressant aussi de savoir comment l'ONU envisage d'appuyer les pays qui, en application de la décision prise au Sommet mondial de 2005, ont entrepris d'élaborer leur propre stratégie de développement pour 2006 afin d'atteindre les objectifs convenus en matière de développement, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et comment elle va adapter les instruments dans ce sens.

42. Il faut absolument veiller à ce que le système lui-même agisse dans le prolongement de ses décisions et de ses activités et mette en place des mesures adéquates pour cela. Il est tout aussi important de faire participer les États Membres à cet effort; le Conseil économique et social est le cadre principal dans lequel doivent se dérouler les bilans collectifs de toute mise en œuvre. Au sujet des obstacles structurels, M. Leglise-Costa constate qu'il faut créer un système de financement plus prévisible et stable qui établirait une distinction entre les dépenses administratives et les dépenses liées aux programmes et mettrait en évidence les financements nécessaires pour les stratégies de pays. Pour l'avenir, il faut réexaminer, indépendamment des structures internes, la gouvernance au sein des organismes, fonds et programmes. Il n'y a absolument aucun lien entre ce qui est examiné aux réunions des organes exécutifs à Genève, à New York ou à Rome, examens qui sont propres à tel ou tel secteur, et les efforts en cours pour élaborer des stratégies de pays, y compris dans le cadre des PNUAD. Offrir aux États Membres et aux organismes des Nations Unies un cadre dans lequel ils puissent examiner une stratégie complète avec les pays intéressés serait très utile aux États et améliorerait considérablement l'efficacité du système.

43. **M^{me} Bertrand** (Corps commun d'inspection) exprime son appui aux trois questions soulevées par le représentant du Maroc. Au sujet du commerce et du développement, elle relève que la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement a proposé d'accorder la priorité à ses programmes lors de

l'élaboration de programmes de pays. Le commerce doit aussi être placé au premier rang des priorités dans le contexte des bilans communs de pays et des PNUAD. Quant à l'idée de créer un bureau unique des Nations Unies au niveau des pays, elle suggère qu'en raison du manque de ressources et du coût élevé des programmes de pays, les différents organismes des Nations Unies négocient leurs dépenses administratives avec les pays hôtes. Il aurait été très intéressant pour la Commission de recevoir les observations individuelles des divers organismes concernant le rapport du Corps commun d'inspection, ce qui aurait peut-être donné l'occasion à certains d'exprimer leurs craintes que les PNUAD ne tiennent pas pleinement compte de leurs besoins. Elle approuve ce que dit le représentant de la France au sujet de la lenteur des résultats. La cause de cette lenteur tient peut-être à la structure complexe des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et à la concurrence qui règne entre eux, entre autres pour le financement. Il s'agit de l'un des problèmes essentiels, auquel vient s'ajouter un manque d'homogénéité et de cohérence entre les parties prenantes. La question mérite un examen plus approfondi, raison pour laquelle M^{me} Bertrand a suggéré de constituer un groupe interinstitutions.

44. Le suivi figure au premier rang des priorités pour tous les États Membres, particulièrement dans le contexte d'une réforme qui nécessite des informations et une divulgation complète en temps réel. À ce sujet, au titre de la réforme proposée du Conseil économique et social, les États Membres voudront peut-être envisager d'utiliser de temps à autre le Conseil pour vérifier la qualité des résultats et l'utilité des PNUAD et des BCP afin de s'assurer que ces instruments correspondent réellement au mode de développement, aux plans sectoriels ou aux stratégies de réduction de la pauvreté adoptés par les pays. De fait, il serait intéressant d'organiser des réunions de bilan avec tel ou tel pays bénéficiaire qui serait prêt à partager ses acquis de l'expérience avec le système des Nations Unies sur le terrain, car ce sont en définitive ces pays qui peuvent juger le mieux de l'efficacité de l'assistance et déterminer si, en fait, ils ont été réellement les maîtres de leur propre développement.

45. La conception donnée à l'origine aux organes des Nations Unies ne convient peut-être plus ou n'est peut-être plus utile et on devrait songer à élaborer d'autres mécanismes plus souples. Les États Membres doivent être prêts à plus d'ouverture et plus de jugement

critique dans leurs efforts pour faire avancer le développement.

46. **M. Fareed** (Directeur du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) dit que la réforme de l'ONU devrait tenir compte des vues de toutes les parties prenantes. Si l'ONU est effectivement l'organisme qui coiffe tout le système, la question de la non-représentation de certains organismes ou organes spécialisés à l'Assemblée générale doit être examinée.

47. Au sujet du commerce et du développement, M. Fareed relève que le Conseil des chefs de secrétariat a conscience du point soulevé par le représentant du Maroc. De fait, le Directeur général de l'OMC a présenté aux membres du Conseil des chefs de secrétariat un excellent exposé sur l'avenir des négociations de Doha ainsi que sur la prochaine conférence ministérielle prévue à Hong Kong. Néanmoins, c'est aux États Membres et non pas au système qu'il incombe principalement de mettre en œuvre les résultats des négociations de Doha. De plus, le succès ou l'échec de la conférence de Hong Kong dépend des accords dont conviendront les États Membres. Les programmes au niveau des pays doivent découler d'une maîtrise par ceux-ci de leur destin national. La CNUCED joue simplement un rôle consultatif au sujet des questions commerciales et financières.

48. L'idée d'un bureau unique des Nations Unies dans les pays semble bonne en théorie mais les avantages ne se sont pas concrétisés. La cohérence peut être obtenue de très nombreuses façons, entre autres par un système de rémunération commun qui produirait des avantages considérables sur le plan de l'efficacité. Pour que l'ONU joue son rôle central, ses mécanismes existants doivent être renforcés. Il faudrait transformer le Conseil économique et social en organe permanent qui fasse le bilan des évolutions à l'intérieur du système. Les recommandations présentées par le Corps commun d'inspection dans son rapport sont toutes bonnes; le problème c'est de les mettre en pratique et de définir leur place par rapport au système. Nombre de ces questions sont examinées actuellement à l'Assemblée générale et ailleurs. M. Fareed espère qu'à la fin un système meilleur et plus transparent se dégagera.

49. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant des pays les moins avancés, des

pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement) dit que le rapport du Secrétaire général sur les options de financement (A/60/83) présente des explications importantes sur la nécessité d'un financement accru. La stagnation des ressources principales en termes nominaux entre 1996 et 2003 préoccupe les pays les moins avancés qui n'ont pas vraiment les moyens d'attirer des ressources non budgétaires ou supplémentaires. Ces pays sont aussi désavantagés par le fait que les organismes spécialisés dépendent de l'afflux de ressources supplémentaires pour faire face à des dépenses administratives et des dépenses de programme qui sont essentiellement fondamentales.

50. Les partenaires du système de développement des Nations Unies devraient tous intégrer l'application du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés à leurs programmes de travail et ne ménager aucun effort pour accroître les ressources qu'ils affectent à ces pays. L'application du Programme d'action doit figurer à l'ordre du jour des prochaines sessions des organes directeurs afin de contribuer aux préparatifs du bilan d'ensemble à moyen terme du programme en 2006.

51. Les programmes d'action adoptés à Bruxelles, Almaty et Maurice ont tous reconnu que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement représentaient des groupes vulnérables qui avaient besoin que les coordonnateurs résidents continuent de les appuyer pour pouvoir mettre en œuvre leurs programmes nationaux et élargir leurs capacités nationales de sorte que leur programmation et leurs ordres de priorité soient solidement étayés.

52. Au sujet de l'alinéa b) du point 57 de l'ordre du jour relatif à la coopération Sud-Sud, M. Chowdhury dit que la vulnérabilité économique, sociale, écologique et institutionnelle des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires, qui est universellement reconnue, fait que ce sont ces pays qui méritent le plus d'être aidés dans le contexte des efforts renouvelés pour stimuler la coopération Sud-Sud. Cette coopération doit faire partie intégrante de l'appui de la communauté internationale aux pays ayant des besoins particuliers. De plus en plus de pays en développement ont atteint des stades avancés de développement, sont devenus des intervenants effectifs dans l'économie mondiale et disposent de nombreux établissements d'enseignement excellents et ainsi que de capacités et de compétences

remarquables dans les domaines de la santé, des activités manufacturières, des industries de haute technologie, des technologies de l'information et des communications et de la recherche-développement. De fait, cette coopération se poursuit activement depuis quelques années et l'appui supplémentaire fourni par des partenaires de développement habituels dans le cadre d'arrangements de coopération triangulaire accroîtra les dividendes. M. Chowdhury accueille avec satisfaction les décisions qui ont été prises au deuxième Sommet du Sud pour accorder un appui politique et financier aux pays ayant des besoins particuliers et il félicite le Qatar de s'être engagé à affecter 15 % de son aide au développement aux pays les moins avancés en 2006.

53. Le secteur privé est maintenant la principale source d'investissements étrangers directs dans les pays en développement. À ce sujet, il faudrait s'efforcer davantage d'accroître les partenariats entre le secteur public et le secteur privé et rechercher les possibilités qu'offrent la société civile et les ONG de faire progresser la coopération Sud-Sud.

54. M. Chowdhury présente six domaines qui ont été mis en évidence par le Bureau du Haut Représentant en demandant que l'on continue à accorder une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, entre autres pour améliorer l'accès au marché et le transport de transit, l'investissement dans l'infrastructure et la capacité d'exportation, renforcer l'assistance dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la recherche et du secteur social et mettre en place des arrangements favorisant la sécurité alimentaire.

55. Parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M^{me} Mills** (Jamaïque) dit que les organismes de développement du système des Nations Unies doivent bénéficier des renforts et des pouvoirs dont ils ont besoin. Le Groupe des 77 et la Chine étudient les recommandations spécifiques présentées dans le document A/60/125-E/2005/85 et son additif, ainsi que dans les rapports du Secrétaire général.

56. Il faut que l'accent soit mis sur la mise en œuvre de sorte que les décisions prises au niveau intergouvernemental se traduisent effectivement en mesures utiles au niveau des pays. Les questions essentielles appellent une action au niveau national, entre autres des arrangements en matière de surveillance qui garantissent un suivi au niveau intergouvernemental. Il faudrait aussi qu'en insistant

pour améliorer les activités opérationnelles au service du développement, on tienne compte des moyens de mise en œuvre, y compris la fourniture de ressources financières, le transfert de technologie et l'édification de capacités aux pays en développement dans une mesure adéquate.

57. Le système des Nations Unies doit disposer de ressources qui lui permettent d'apporter une assistance aux pays. Le Groupe des 77 et la Chine relèvent malheureusement de plus en plus que les financements supplémentaires continuent d'augmenter nettement, au détriment des ressources prévues au budget aussi bien pour l'administration que pour les programmes. Cette tendance menace à long terme la viabilité des activités opérationnelles au service du développement.

58. La coopération Sud-Sud revêt de nombreux aspects et des activités doivent être entreprises aux niveaux national, régional et international. Le deuxième Sommet du Sud a imprimé un élan puissant au renforcement et à l'approfondissement de la coopération entre pays en développement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'énergie, de l'agriculture et du développement de l'infrastructure. Il importe aussi que les politiques et les programmes fournissent un appui tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'échelle mondiale, pour compléter des initiatives Sud-Sud. Le système des Nations Unies a un rôle clair à jouer pour favoriser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. M^{me} Mills reconnaît le travail qu'accomplissent les organes des Nations Unies ainsi que le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD à l'appui des efforts nationaux afin de renforcer l'application de politiques Sud-Sud.

59. Le Groupe des 77 et la Chine invitent des partenaires à appuyer les fonds d'affectation spéciale qui financent la coopération économique et technique entre pays en développement, et qui ont besoin de ressources plus importantes. En application de la décision prise au deuxième Sommet du Sud, le Fonds d'affectation spéciale pour la promotion de la coopération Sud-Sud recevra les moyens nécessaires en tant que principal mécanisme de financement multilatéral des activités Sud-Sud.

60. Le Groupe des 77 et la Chine accueillent avec satisfaction la décision du Conseil d'administration du PNUD d'inclure la coopération Sud-Sud parmi les moteurs de l'efficacité du développement dans le cadre

du financement pluriannuel, ainsi que la proclamation du 19 décembre Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

61. Au sujet des conclusions et des recommandations présentées dans le rapport sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/60/257), M^{me} Mills dit que le Groupe des 77 et la Chine sont convenus que les stratégies et mécanismes de coordination de la coopération Sud-Sud devraient être renforcées. Il faut concevoir une approche coordonnée du système des Nations Unies qui fasse le plus possible appel aux experts et institutions du Sud pour stimuler la coopération Sud-Sud à l'échelle du système, et il faut chercher à resserrer la coopération entre le Groupe spécial et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le Sud.

62. Les faits positifs constatés dans le domaine de la coopération Sud-Sud n'en rendent pas moins nécessaire l'appui de la communauté internationale tout entière. Cette coopération reste essentielle pour le commerce, la monnaie et les finances ainsi que la technologie. Les iniquités systémiques mondiales, qui empêchent aussi les pays en développement de se faire entendre et de participer effectivement aux décisions économiques et freinent la cohérence et l'homogénéité que l'on cherche à apporter à ces politiques, doivent trouver des solutions dans le contexte général d'une coopération accrue entre pays développés et pays en développement.

63. L'espace politique dans les relations économiques internationales est un concept important qui a été réaffirmé par le Sommet mondial de 2005. La portée des politiques nationales, particulièrement en matière de commerce et d'investissement, est limitée par les disciplines et les engagements au niveau international ainsi que des considérations liées au marché mondial. Le Groupe des 77 et la Chine sont prêts pour cette raison à se joindre à la communauté internationale pour accorder une attention particulière à cette question.

64. **M. Yao Wenlong** (Chine) dit que la résolution de l'Assemblée générale 59/250 concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies a défini l'orientation que devront prendre les efforts visant la mobilisation des ressources, la création de capacités, la coordination et l'efficacité, de même que le système du coordonnateur résident. Sa mise en œuvre doit être globale et l'ordre de priorité sera déterminé par

l'importance et l'urgence de chaque activité de sorte que des résultats puissent être obtenus sur tous les fronts. Au cours des deux prochaines années, la mobilisation des ressources doit figurer au premier plan en vue de l'application des résolutions et un appui accru doit être accordé à l'édification de capacités dans les pays en développement. Sur le terrain, les procédures devront être affinées, la coordination entre institutions devra être stimulée et le système des coordonnateurs résidents devra entraîner moins de coûts et devenir plus efficace.

65. La mise en œuvre effective de la coopération technique par les organismes de développement des Nations Unies dépend notamment de l'adéquation des ressources, surtout celles qui sont essentielles. Un accroissement des dons représente un élément positif, mais les ressources budgétaires d'un certain nombre de programmes et fonds n'ont pas été à la hauteur des attentes pendant plusieurs années de suite et le relèvement de leur niveau est jusqu'à présent bien insuffisant par rapport à celui des autres ressources. Cette tendance risque de mettre en échec la capacité des organismes de développement des Nations Unies à continuer d'apporter une assistance technique universelle, neutre et multilatérale. Les fonds et programmes doivent présenter des idées novatrices et rechercher activement de nouveaux moyens pour améliorer la composition des ressources et le rapport entre les différents types et obtenir un accroissement stable et prévisible des ressources budgétaires et des autres. Il faut examiner plus avant si les modalités de financement sont faisables; les modalités nouvelles qui pourraient être adoptées ne doivent pas accroître le fardeau des pays en développement.

66. Au sujet de la réforme des activités opérationnelles de développement au niveau local, le rapport du Corps commun d'inspection fait, sur la restructuration future du système de développement des Nations Unies, de larges recommandations qui appellent une étude approfondie de la part de tous les intéressés. La réforme a une incidence directe sur la coopération entre les gouvernements bénéficiaires et la coordination entre les organismes sur place. La réforme au niveau local doit tenir compte des besoins particuliers des pays bénéficiaires et avancer progressivement et dans l'ordre. L'objectif doit être une rationalisation des avantages comparés des divers fonds et programmes et un maximum d'avantages pour les pays bénéficiaires.

67. La délégation chinoise constate avec satisfaction que la coopération économique et technique s'est remarquablement développée entre les pays en développement au cours des dernières années. Le Sommet mondial de 2005 a donné une impulsion politique nouvelle à la coopération Sud-Sud. La possibilité de rechercher des idées novatrices et des modalités créatrices pour stimuler cette coopération doit être saisie, des efforts se poursuivant pour trouver d'autres options de financement. En attendant, la Chine prend note des contributions faites par les différents fonds d'affectation spéciale et espère que les pays développés accorderont plus d'importance à l'appui à la coopération Sud-Sud en prenant davantage d'initiatives et en stimulant la coopération triangulaire.

68. Le Gouvernement chinois a toujours encouragé la coopération économique et technique avec d'autres pays en développement et a pris l'initiative d'établir un certain nombre de mécanismes de coopération. Au Sommet mondial de 2005, le Président de la République populaire de Chine a annoncé cinq nouvelles mesures pour accroître la coopération économique et technique dans les domaines de la finance, de la dette, du commerce, de l'édification de capacités et de la santé publique.

La séance est levée à 13 h 5.